

**Lettre de consultation n°26_SG_A_017
AUDIT DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX ET PRECONISATION
POUR FRANCE EDUCATION INTERNATIONAL**

I - Pouvoir adjudicateur :

France Education International (anciennement CIEP - Centre international d'études pédagogiques), établissement public national à caractère administratif créé par le décret n°87-325 du 12 mai 1987, régi par les articles D 314-51 et suivants du code de l'Education, placé sous la tutelle du ministère de l'Education nationale.

1 av Léon Journault

92318 SEVRES Cedex

Profil acheteur : <http://www.marches-publics.gouv.fr>

Adresse internet (URL) : www.france-education-international.fr

II - Objet de la consultation :

La présente consultation concerne une prestation d'expertise externe pour aider FEI à identifier les facteurs de risques psycho-sociaux et mettre en œuvre des pistes d'actions correctives.

Références au vocabulaire commun des marchés publics (CPV) :

79414000 - Services de conseil en gestion des ressources humaines

Caractéristiques du marché :

Il s'agit d'un marché de prestations de services faisant l'objet d'un seul lot.

Le présent marché est un marché ordinaire à prix forfaitaires.

Il prend effet à compter de sa date de notification au Titulaire pour une durée d'un an. Il est reconductible trois (3) fois pour une durée d'un an pour chaque reconduction.

La reconduction est tacite.

Procédure et conditions de délai :

Il s'agit d'un marché à procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

La durée de validité des offres est de 90 jours.

La date et heure limite de réception des offres est fixée au 7 avril 2026 à 17h30.

III - Modalités et contenu de transmission de l'offre

Les opérateurs économiques doivent fournir des documents rédigés en langue française, ou accompagnés d'une traduction en français.

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R.2143-4 du Code de la commande publique :

Les candidats ont le choix de présenter leur candidature :

- Soit sous forme de document unique de marché européen électronique (DUME) en utilisant le service DUME ou le service exposé de PLACE ;
- Soit sous forme de candidature standard en utilisant les formulaires DC1 et DC2.

- Candidature sous forme de Document Unique de Marché Européen électronique (DUME électronique)

Les parties II (informations concernant l'opérateur économique), III (motifs d'exclusion) et IV (critères de sélection) du formulaire sont à renseigner.

Des renseignements complémentaires au sujet du DUME électronique sont disponibles à l'adresse URL suivante : <https://communaute.chorus.pro.gouv.fr/pour les entreprises>.

- Candidature hors DUME

Les candidats renseignent et transmettent les documents suivants :

Lettre de candidature ou formulaire DC1 (téléchargeable à partir du lien <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) ou équivalent, dûment rempli et daté. Dans le cas d'un groupement d'opérateurs économiques, le formulaire DC1 sera complété pour chaque membre du groupement ;

Déclaration du candidat ou formulaire DC2 (téléchargeable à partir du lien <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>), ou équivalent, dûment rempli et daté. En cas de candidature groupée, le DC2 est rempli par chaque membre du groupement.

- Justificatifs et moyens de preuves à transmettre concernant l'aptitude et les capacités du candidat

→ Présentation générale de l'entreprise ou du groupement.

● Présentation de l'entreprise ou du groupement. En cas de groupement, les éléments ci-dessous seront détaillés par entreprise du groupement.

● Chiffre d'affaires des 3 dernières années (3 derniers exercices disponibles justifiés) :

- ▪ Le CA global ;
- ▪ Le CA réalisé dans le domaine d'activité de l'accord cadre (intégration progicielle, développement logiciel, exploitation, Maintien en Conditions Opérationnelles, conduite du changement).

→ Niveau de capacité :

● Effectif total, effectif en lien avec le domaine d'activité de l'accord-cadre (intégration progiciel, développement logiciel, exploitation, Maintien en Conditions Opérationnelles, conduite du changement)

● Qualifications, certifications et CV des intervenants.

→ Expérience de missions similaires :

● La liste de ses références des 3 dernières années, sous forme d'un tableau, en indiquant pour chacune : le nom du client, le nom du projet, le secteur d'activité, le type d'intervention l'année, la

durée en année/mois, le Chiffre d’Affaires de la contribution sur le projet, les coordonnées des contacts contractuels et techniques.

- Précision concernant la sous-traitance et limitation

- ✚ Candidature sous forme de Document Unique de Marché Européen électronique (DUME électronique)

Si le candidat s'appuie sur un ou des sous-traitants ou d'autres opérateurs pour faire acte de candidature, il renseigne la partie II C du DUME électronique et fournit pour chacun de ces sous-traitants un DUME électronique distinct par le sous-traitant et contenant les informations des sections A et B de la partie II ainsi que celles de la partie III et, le cas échéant, les parties IV et V.

Le candidat remet également l'imprimé DC 4 (Déclaration de sous-traitance, <https://www2.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) dûment rempli par le sous-traitant et le candidat.

Si le candidat ne s'appuie pas sur de la sous-traitance pour faire acte de candidature mais qu'il a l'intention de sous-traiter une part du marché, il renseigne la partie II D du DUME électronique et fournit les informations figurant dans les parties II A et B et III pour chacun de ces sous-traitants et remet un imprimé DC4 (Déclaration de sous-traitance) dûment rempli par le candidat et le sous-traitant si ce dernier est connu.

- ✚ Candidature hors DUME

La présentation d'un sous-traitant se fait à l'aide de l'imprimé DC4 (Déclaration de sous-traitance) dûment rempli par le sous-traitant et le candidat, comportant l'indication des capacités professionnelles, techniques et financières du sous-traitant ainsi que la déclaration sur l'honneur que le sous-traitant ne se trouve pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

Les candidats peuvent, par anticipation , joindre les pièces requises de l’attributaire et listées au § IV <i>infra</i> .
--

Pièces de l’offre :

Le soumissionnaire fournira un projet de marché comprenant :

1. Document valant acte d’engagement et cahier des clauses particulières ;
2. La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) ;
3. Le mémoire technique contenant :

Le mémoire justificatif des dispositions que l’entreprise se propose d’adopter pour l’exécution du contrat -structure détaillée de l’organisation et des équipes de travail dédiées (profils, références et compétences des membres de l’équipe dédiée avec CV accompagnés de tout type de document reflétant les expériences et qualifications des intervenants dans les domaines concernés)

Une note méthodologique pour chaque étape de la mission

Les délais d’exécution de chaque élément de mission

Un descriptif détaillé de chaque élément de mission

<i>Il est rappelé que le candidat s’engage à accepter sans restriction ni réserve les documents régissant le marché public sous peine de rendre leur offre irrégulière.</i>

Modalités de remise des plis

Les **offres dématérialisées** sont **obligatoires**. Les échanges se feront sur le profil acheteur de FEI : <http://www.marches-publics.gouv.fr>

Les candidatures et les offres doivent parvenir avant la date et l'heure limites de réception des offres figurant en page 1 de la présente lettre de consultation.

Dépôt d'une copie de sauvegarde

Les opérateurs économiques sont autorisés à transmettre par voie postale ou contre récépissé une copie de sauvegarde sur support papier ou support physique électronique.

La copie de sauvegarde doit être placée dans une enveloppe cachetée comportant les mentions suivantes :

NE PAS OUVRIR PAR LE SERVICE COURRIER
MAR 26 SG_A_017 AUDIT DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX ET PRECONISATION
POUR FRANCE EDUCATION INTERNATIONAL - COPIE DE SAUVEGARDE

Société (raison sociale de l'opérateur économique)

France Education International
Pôle budget et achats
1 av Léon Journault
92818 SEVRES Cedex

La copie de sauvegarde doit parvenir en recommandé avec accusé de réception ou être déposée contre récépissé, avant la date et l'heure limites précisées en page de garde du présent RC, à l'adresse indiquée sur l'enveloppe extérieure.

Les heures de dépôt de la copie de sauvegarde sont du lundi au vendredi entre 9 heures et 13 heures et entre 14 heures et 17 heures 30, sauf jours fériés.

Seules peuvent être prises en compte les copies de sauvegarde réceptionnées avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquée en page 1 de la présente lettre de consultation.

La copie de sauvegarde n'est ouverte que si un programme malveillant est détecté dans la candidature ou l'offre électronique ou si la candidature ou l'offre électronique est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres. Si elle n'est pas ouverte, la copie de sauvegarde est détruite par l'acheteur.

IV Jugement des candidatures et des offres & attribution du marché

A Examen des candidatures et rejet

Si des pièces ou des informations sont absentes ou incomplètes, il est demandé au candidat de compléter son dossier de candidature dans un délai précisé dans la demande de complément.

La candidature du soumissionnaire pressenti peut être rejetée dans les cas de figure suivants :

- si elle est incomplète ou demeure incomplète à la suite d'une demande de compléments,
- si elle ne justifie pas de l'aptitude professionnelle ou ne dispose manifestement pas des capacités professionnelles, techniques et financières suffisantes demandées pour l'exécution du marché.

L'acheteur procède ensuite à l'analyse de la candidature suivante, jusqu'à épuisement des candidatures présentées.

B Analyse des offres

En application de l'article R. 2152-1 du Code de la commande publique les offres inappropriées sont éliminées.

Les offres irrégulières ou inacceptables peuvent devenir régulières ou acceptables à l'issue de la négociation, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses.

Lorsque la négociation a pris fin, les offres qui demeurent irrégulières ou inacceptables sont éliminées. Toutefois, l'acheteur peut autoriser le soumissionnaire à régulariser l'offre irrégulière dans un délai approprié, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

La régularisation de l'offre irrégulière ne peut avoir pour effet de modifier des caractéristiques substantielles de l'offre.

Le marché public sera attribué à l'offre, appropriée, régulière et acceptable et économiquement avantageuse suivant les critères suivants :

Prix des prestations : 40 points
Moyens humains dédiés et compétences : 30 points
Qualité de la méthodologie de recueil et traitement des données :10 points
Qualité de la démarche proposée pour chaque étape de la mission : 10 points
Pertinence du calendrier de réalisation de la mission identifiant pour chaque prestation et à chaque étape les points clefs, les livrables et les moyens pour tenir les délais : 10 points

Négociations :

L'acheteur se réserve la possibilité d'engager une négociation avec le soumissionnaire ayant présenté une offre appropriée après analyse de son offre initiale.

L'éventuelle négociation pourra porter sur le contenu de l'offre technique et financière. À l'issue de l'éventuelle négociation, le soumissionnaire pourra soit maintenir son offre initiale, soit transmettre une nouvelle offre apportant des compléments et/ou des modifications à son offre initiale, dans le respect du délai fixé par l'acheteur.

L'acheteur engage le soumissionnaire à signer les éléments constitutifs de son offre. Pour ce faire, il lui transmet un formulaire ATTR11 à compléter et signer en original par une personne habilitée à engager le candidat.

En cas de cotraitance ou de sous-traitance, les personnes ou organismes concernés devront fournir les éléments qui leur seront demandés, revêtus d'une signature originale d'une personne habilitée à engager chaque cotraitant ou sous-traitant.

V - Procédures de recours

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

- * Référé précontractuel : depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché ;
- * Référé contractuel : 31 jours à compter de la date de publication de l'avis d'attribution du marché ;
- * Recours de plein contentieux : dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité concernant l'attribution du marché.

VI Renseignements complémentaires

Le Pouvoir adjudicateur peut fournir, uniquement sur demande écrite, des renseignements complémentaires ayant strictement pour but d'explicitier soit les conditions de la consultation soit la nature du marché et des prestations qui y sont rattachées.

Les demandes de renseignements doivent être envoyées par le candidat uniquement sur le profil d'acheteur **AU PLUS TARD 5 jours avant la date limite de remise de l'offre.**

Aucun renseignement ne sera fourni par téléphone.

Les questions formulées et les réponses de FEI seront communiquées par le biais du profil acheteur du Pouvoir adjudicateur avant la date limite de remise du pli.

La responsabilité de FEI ne saurait être recherchée si le candidat a communiqué une adresse électronique erronée ou s'il n'a pas consulté ses messages en temps et en heure.